



Genève, le 20 janvier 2011

Communiqué de presse

Les organisations internationales à Genève en 2009/2010

En mars 2010, 21 459 personnes travaillent auprès des vingt-trois organisations internationales (OI) au bénéfice d'un accord de siège et des cinq OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale. En prenant en compte les 4 001 fonctionnaires des missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou auprès d'autres OI, le secteur public international (hors consulats) emploie au total 25 460 personnes.

En application de la nouvelle loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, les OI sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un *accord de siège* ou d'un *accord de nature fiscale*.

Selon l'enquête 2010, 21 459 personnes sont occupées dans les OI établies à Genève. Une grande partie d'entre eux (96 %) travaillent dans une OI au bénéfice d'un *accord de siège* avec la Confédération, les OI bénéficiant d'un *accord de nature fiscale* n'en concentrant que 4 %. En prenant en compte les 4 001 fonctionnaires des *missions permanentes* accréditées auprès de l'ONU ou auprès d'autres OI, le secteur public international (hors consulats) emploie au total 25 460 personnes en mars 2010. En un an, l'emploi total dans ce secteur a augmenté de 1 437 personnes (+ 6,0 %).

Au cours de l'année 2009, les dépenses effectuées par les vingt-trois OI avec un *accord de siège* atteignent 5,3 milliard de francs, dont près de 3 milliards (57,3 %) correspondent à des coûts salariaux. En une année, l'ensemble des dépenses augmente de 12,2 %. Les coûts salariaux augmentent de 4,9 %, tandis que les autres frais de fonctionnement (achats de biens et services courants) progressent de 20,9 %.

Quant aux cinq OI au bénéfice d'un *accord de nature fiscale*, elles ont dans l'ensemble dépensé 188 millions de francs, dont environ 150 millions (79,4 %) en coûts salariaux. En un an, l'ensemble des dépenses fléchit de 1,1 %. Ce recul est principalement attribuable aux dépenses d'investissement, qui baissent fortement (- 41,9 %).

En 2009, les 23 OI avec un accord de siège ont organisé 2 515 réunions (+ 1 481 réunions ou + 23,6 % en un an), correspondant à 18 887 séances (+ 1427 séances; + 8,2 %), auxquelles 163 419 délégués et experts ont participé (+ 1431; + 0,9 %). Dans les 5 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale, 9 477 délégués et experts (+ 71,2 % en une année) ont pris part à 214 réunions (- 0,5 %) au cours de 509 séances (+ 1,4 %).

Dans le cadre de ces dispositions légales, le champ de l'enquête annuelle que l'OCSTAT conduit auprès des OI depuis plus de 30 ans a été redéfini. Les résultats des vingt-trois OI qui bénéficient d'un accord de siège sont désormais complétés avec ceux relatifs aux cinq OI bénéficiant d'un accord fiscal. Par ailleurs, une nouvelle OI a pris part à l'enquête 2010 : l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (Gavi Alliance). Cette organisation, créée en 2000, a pour mission de sauver la vie des enfants et de protéger la santé des populations en élargissant l'accès à la vaccination dans les pays pauvres. En outre, le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) et la FISCR (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) ne font plus partie du groupe des dix principales organisations internationales non gouvernementales (OING). Elles appartiennent dorénavant aux OI au bénéfice d'un accord de siège.

Les résultats détaillés de cette enquête sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante : http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_06/tableaux.asp

Communiqué de presse n°3 – Pour tout complément d'information : Yannic Forney, tél. +41 22 388 75 40.